Article écrit par Céline GENZWURKER-KASTNER le 24 novembre 2016

Grenoble va tester une signalisation pour les zones à circulation restreinte

A partir du 1er janvier 2017, la ville de Grenoble expérimentera des panneaux signalant les zones à circulation restreinte pour certains véhicules de transport de marchandises.

A partir du 1er janvier 2017, la ville de Grenoble expérimentera des panneaux signalant les zones à circulation restreinte pour certains véhicules de transport de marchandises.

Rappelons que depuis le 1er novembre 2016, les communes de la métropole grenobloise utilisent les certificats Crit'Air, ces pastilles de différentes couleurs qui collées sur les véhicules permettent d'identifier leur niveau de pollution et leur droit à circuler…ou pas lors des pics de pollution ou dans les zones à circulation restreintes (ZCR) qui peuvent être créées par les villes.

Les panneaux qui seront testés à Grenoble auront pour but d'indiquer aux usagers les limites des zones à circulation restreinte dont l'accès sera interdit à certaines heures **aux véhicules de transports de marchandises les plus polluants.**

Cette signalisation sera implantée sur une partie du territoire de la commune de Grenoble. Le dispositif sera expérimenté pendant 3 ans.

L'expérimentation pourra être suspendue, modifiée ou arrêtée avant son terme par décision notamment du délégué à la sécurité et à la circulation routières.

Elle fera l'objet d'un suivi par un organisme tiers et donnera lieu à un rapport d'évaluation. Cette évaluation portera notamment sur l'accidentalité liée à ce dispositif (par exemple lors d'un demi-tour après lecture du panneau) et la lisibilité et la compréhension des panneaux par les usagers.

Références

Arrêté du 9 novembre 2016 relatif à l'expérimentation d'une signalisation d'une zone à circulation restreinte dans la commune de Grenoble pour certains véhicules de transport de marchandises

Lire aussi :

https://www.automobile-club.org/actualites/l-auto-...

https://www.automobile-club.org/actualites/l-auto-...